

19 DECEMBRE 2013

Étaient présents : MM CALLIOT Michel, CHOLET Didier, NABUCET Frédéric, ROUXEL Fred, GIRARD Jacques, GUEGAN André, MAIGNAN André, PELLAN Philippe, HOURDIN Xavier, Mmes BLINTZOWSKY Christiane, LEVEQUE Christiane, MARTIN Caroline, TADIER Joële, MEHOUS Josiane, BOULIN Claude.

Étaient absents représentés : Mme DE LA MOUSSAYE Martine, représentée par Mme BLINTZOWSKY, LAUNAY Jacques, représenté par MOISAN Michèle.

Était absent, non représenté : M YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers représentés : 2

Conseiller non représenté : 1

Lecture faite, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre est approuvé à l'unanimité et signé par les membres.

Madame BOULIN Claude, candidate, est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2013-2-131 : Décision modificative.

Madame BLINTZOWSKY Christiane, Adjointe chargée du budget informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder les régularisations comptables des chapitres 042 et 040 afin de pouvoir intégrer au budget les travaux effectués en régie.

Chapitre 042 : Recettes de fonctionnement :

Article 722 : immobilisations corporelles : +8800€

Article 7381 : taxe additionnelle aux droits de mutation : -8800€

Chapitre 040 : Dépenses d'investissement :

Article 2138 : autres constructions : +8800€

Article 2188 : autres immobilisations corporelles : -8800€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette décision modificative.

Délibération n° 2013-2-132 : Décision modificative Budget lotissement de la Petite Abbaye :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, Adjointe chargée des finances informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser au budget Lotissement le Petite Abbaye l'article 1641 dans le chapitre 16. Elle propose la décision modificative suivante :

Dépenses d'Investissement : Article 1641 : Emprunts en euros : +10€

Recettes d'Investissement : Article 1641 : Emprunts en euros : +10€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette décision modificative.

Délibération n° 2013-2- 133 : Produits irrécouvrables, Budget communal

Madame BLINTZOWSKY Christiane, Adjointe chargée des finances rappelle qu'une délibération a été prise le 21 novembre 2013 concernant l'admission en non-valeur de certains titres émis par le camping municipal (n° 2013-2-125).

Il y a lieu de procéder également à l'admission en non-valeur le montant de la taxe de séjour perçu par la commune et attaché aux titres admis en non-valeur sur le budget du camping municipal et pour un montant de 15,50€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'admettre en produits irrécouvrables un montant de 15,50€, montant correspondant à la taxe de séjour rattaché aux titres admis en non-valeurs sur le budget camping par la délibération citée ci-dessus.

Compte rendu de la commission travaux :

Madame le Maire fait le point sur les dossiers en cours :

- **Rénovation de la toiture de la salle des fêtes :** L'architecte a envoyé la déclaration préalable, suite à la validation par la commission d'urbanisme. Elle est à l'instruction à la DDTM. Les analyses effectuées sur les matériaux de la toiture n'ont pas révélé la présence d'amiante.

- **Aménagement de la rue de la Pointe aux Chèvres :** Quelques adaptations d'alignement de chainettes pavés et de bordures ont été réalisées. La réalisation des trottoirs en béton désactivé a été reportée suite aux conditions climatiques défavorables des 9, 10 et 11 décembre 2013. La circulation et l'accès des véhicules sont maintenus pendant l'arrêt des travaux. Ceux-ci reprendront le 7 janvier 2014.

Monsieur Philippe PELLAN s'inquiète au sujet du carrefour de la rue de la Pointe aux Chèvres et de la rue de la Plage. Il pense que les usagers venant de la rue de la Pointe aux Chèvres auront des difficultés à accéder à la rue de la Plage compte tenu des aménagements en cours. Cette question sera soulevée avec l'entreprise lors de la prochaine réunion de travaux.

- **Aménagement de la rue du Moulin :** Un chiffrage pour l'effacement des réseaux est attendu, seule la partie supérieure de la voie comporte un réseau pluvial. Un plan d'aménagement est en cours d'étude. Un rendez-vous est prévu en janvier avec la Communauté de Communes.
- **Aménagement de la Route des Rues :** Le levé topographique sera effectué par le cabinet Allain pour un montant de 3266,25€, montant en dessous des prévisions. Une consultation va être lancée auprès d'un bureau d'étude pour les canalisations et le traitement de surface de la voie.
- **Travaux en régie :**

Salle de la Grande Abbaye : Les murs ont été repris par une toile à peindre et une peinture blanche. Les portes intérieures sont repeintes en ton gris. La cuisine est également repeinte en blanc et quelques rangements seront réalisés. Sous la scène, un tiroir de rangement a été réalisé. Les sanitaires ont été rénovés, il a été procédé au changement de certains lavabos et d'urinoirs. Le sens d'ouverture d'une porte sera modifié pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite plus facile.

Camping du Pont de l'Étang : La rénovation du bloc n° 2 est en cours. La toiture en tôle ondulée sera remplacée par une tôle bac acier couleur ardoise ; celle-ci sera prolongée pour abriter les éviers prévus pour la vaisselle et le linge. La structure pente de toit en béton située sur les côtés sera conservée. L'intérieur sera réhabilité par des panneaux composites durs corniers et H aluminium. Des plans et vasques remplaceront les lavabos. Un espace sera dédié pour les nourrissons. L'accès au bâtiment sera facilité par un aménagement de surface, style pavé autobloquant. Le Conseil Municipal valide l'inscription d'une somme d'un montant d'environ 30000€ pour permettre un démarrage rapide des travaux.

Voirie communale : Deux voies actuellement sans revêtement sont à prévoir. Il s'agit de l'Impasse des Portiques à Sables d'Or les Pins et d'une partie d'un chemin rural situé à la Ville Durand. Ces travaux sont à la charge de la commune puisqu'il s'agit d'un premier revêtement.

Programme voirie communautaire : La Communauté de Communes propose diverses routes à rénover pour pallier le retard pris dans l'aménagement de la Route des Rues. L'enveloppe communautaire non utilisée pourrait servir pour la rénovation de la rue de l'Orfeuillet vers le Vaurouault.

Pour la Route des Rues, la commission, à l'issue des travaux d'effacement de réseaux a proposé un revêtement en enrobé jusqu'à Hauteville. Des reprises de tranchée durable et définitive seront mises en œuvre à l'issue des travaux d'effacement des réseaux et du renouvellement du réseau pluvial. Un chiffrage de l'effacement du réseau EDF, éclairage public et télécommunication est en cours.

Délibération n° 2013 - 2- 134 : Attribution des Fonds de l'Effort Touristique et Culturel de la Station de Sables d'Or les Pins pour l'année 2014 :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, Adjoint en charge des finances, informe que la commission de contrôle de l'utilisation des fonds de l'effort touristique et culturel de la station de Sables d'Or les Pins s'est réunie le 3 décembre 2013 dans le but de vérifier la bonne utilisation des fonds versés en 2013.

Madame Le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que la commission d'attribution des fonds s'est réunie le 9 décembre. Cette commission a proposé les attributions conformément au tableau ci-dessous.

Montant disponible 106714,31€ + 239,61€ (fonds 2013non utilisés) soit au total la somme de 106953,92€.

COMITE DES FÊTES DE SABLES D'OR LES PINS**FONDS 2014**

Animations proposées	coût
Arbre de Noël 2013	2000€
Feu d'artifice et fest-noz du 13 juillet	8800€
Baptême hélicoptère 8août	200€
Forts contre la mer	300€
Brocante 7 juillet	320€
Feu d'artifice musical 16 août	8800€
Soirée celtique et fest-noz	37500€
	Total : 57920€
Subvention demandée par l'association :	55000€

La commission souhaite que le feu d'artifice du 16 août soit reporté d'une semaine afin d'animer la station jusqu'à cette date et **propose d'allouer la somme de 53000€**

Comité des Fêtes de FREHEL**FONDS 2014**

Animations proposées	coût
Course cycliste	2500€
Concours de pêche	600€
Fest-noz + feu d'artifice	2500€
Subvention demandée : 5600€	5600€

L'examen de l'utilisation des fonds en 2013, révèle un résultat des animations subventionnées excédentaire d'un montant 3483€. Le but de cette attribution n'étant pas de faire de la trésorerie, **il est proposé la somme de 1600€.**

Association Les Sonneurs du Minieu**FONDS 2014**

Animations musicales des soirées de juillet et août 2014. Frais divers et achat d'un accordéon	2500€
Subvention demandée : 2500€	

La commission propose d'allouer la somme de 2000€, sachant que le but de cette attribution est l'animation et non l'investissement en matériel.

ASSOCIATION OFFICE DU TOURISME**FONDS 2014**

Animations proposées	COÛT
Bornes Interactives	20000€
Salons, actions promotion	4000€
Guide des animations	2500€
Film promotionnel	1500€
Mission photos	1200€
Cap Armor Pâques	600€

Animation sur le territoire	15000€
Jeu pour les familles/ Sables d'Or	5000€
Disponibilité des hébergeurs	1900€
Livret familles	1900€
Subvention demandées 52400€	52400€

Il est proposé d'allouer un montant de 21000€

Association à l'Est des Dunes	
FONDS 2014	
Concert classique 21 /08/14	
2 concerts jazz juillet et août 2014	
Subvention demandée 6500€	

La commission propose de reconduire la somme de 5000€, à laquelle s'ajoutera la subvention communale habituelle.

Association Ecole de Voile	
FONDS 2014	

Le dossier adressé à l'association en octobre dernier devait être remis pour le 31 octobre, afin d'être examiné. Celui-ci a été déposé en mairie après la réunion de la commission.

Achat d'un tracteur ou paddle boards	4000€ à 5000€
Subvention demandée 4 à 5000€	

La commission propose d'allouer un montant de 2000€

Association Sportive du Golf de Sables d'Or les Pins	
FONDS 2014	

Initiations -compétitions sportives, 180 heures de cours	
Subvention demandée : 2000€	

La commission propose de reconduire la somme de 2000€.

Association Armor Volley -Ball	
Organisation du tournoi 2014 : 15000€	
Subvention demandée : 15000€	

**Pour l'association, la commission propose de retenir la somme de 15000€
Frais annexes prévus pour l'organisation de cette manifestation : 3153,92€**

AUTRES ASSOCIATIONS	
----------------------------	--

Par ailleurs, la commission propose d'allouer les sommes suivantes :

- **700€ à l'Association de vent et d'Ecumes, pour l'édition d'un livret sur une exposition, sachant qu'une partie sera financée par des fonds européens et du Conseil Général.**

- **1500€ à l'Association Carnaval de Fréhel, compte tenu que cette manifestation est importante et qu'elle attire de plus en plus visiteurs.**

Bilan de la répartition des fonds 2014 106714,31€+239,61€ soit disponible 106953,92€

Comité des Fêtes des Sables d'Or les Pins	53000€
Comité des Fêtes de Fréhel	1600€
Association Les Sonneurs du Minieu	2000€
Association Office du Tourisme	21000€
Estivales de Volley/ commune	
Pour les frais annexes liés à l'organisation de cette manifestation	3153,92€
Association A l'Est des Dunes	5000€
Association Ecole de Voile	2000€
Association Sportive du Golf des Sables d'Or les Pins	2000€
Association Armor Volley Ball	15000€
Association De Vent et d'Ecume	700€
Association Carnaval	1500€
TOTAL	106953,92€

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de la Commission d'attribution, et à l'unanimité :

ENTERINE la répartition des Fonds de l'Effort Touristique et Culturel de la station,
AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et le Comité des Fêtes des Sables d'Or les Pins, pour la redistribution de l'enveloppe prélevée sur les fonds de l'effort touristique et culturel de la station des Sables d'Or les Pins, à hauteur de 53000€ pour l'année 2014.

Délibération n° 2013-2-135 : Recensement de la population 2014 ; rémunération des agents recenseurs.

Monsieur Michel CALLIOT, Adjoint en charge du personnel informe que le recensement se déroulera du 3 janvier au 15 février 2014. Trois agents vont être nommés pour effectuer cette mission, non compris l'agent coordinateur de l'opération déjà nommé. Pour ce faire, il est prévu deux journées de formation (les 3 et 10 janvier 2014) plus 3 jours de reconnaissance des secteurs avant la distribution des imprimés aux administrés à partir du 15 janvier 2014. L'ensemble des documents sera collecté à partir du 16 janvier jusqu'au 15 février 2014.

Monsieur CALLIOT Michel propose de rémunérer les agents recenseurs sur les bases suivantes.

Indice brut : 297 pour la période du 16 janvier au 15 février 2014 sur la base d'un plein temps ;

Indemnité forfaitaire de 260€ pour les 5 jours(2 jours de formation +3 jours de reconnaissance)

Indemnité kilométrique de 250€

Indemnité de responsabilité pour le coordinateur de 150€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions citées.

Délibération n° 2013-2-136 : Aménagement de la traversée de Pléhérel Plage, Avenant n°2, Sous-traitance marché Eiffage :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, Adjointe en charge des finances, informe les membres du conseil municipal que le marché pour l'aménagement de la traversée de Pléhérel-Plage attribué à l'entreprise Eiffage ne prévoyait pas de sous-traitance. L'entreprise fait savoir qu'elle envisage de sous-traiter la mise en œuvre de béton désactivé à l'entreprise BELLARD TP domiciliée ZA des 4 Routes à JUGON les Lacs pour un montant de 15200€ HT soit 18179,20€ TTC.

Le Conseil Municipal, entendu, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au marché Eiffage qui confie la sous-traitance de la mise en œuvre de béton désactivé à l'entreprise BELLIARD TP pour un montant TTC de 18179,20€.

Délibération n°2013-2-137 : Charte Opérations Cap Sport, Cap Sport Vacances, Cap Armor :

Madame MEHOUS Josiane, Conseillère Municipale, en charge du tourisme, présente la charte proposée par le Conseil Général, dépositaire et attributaire du Label des dispositifs :

Cap Sports pendant la période scolaire

Cap Sports Vacances pendant les vacances scolaires

Cap Armor pendant les vacances estivales

La charte qui garantit le concept des organisations et leur unité selon les orientations et objectifs de chaque dispositif, est co-signée par l'organisateur et la commune, qui s'engagent l'un et l'autre à en respecter les éléments. Comme en 2013, il est proposé que la commune confie la gestion de cette organisation à l'Office du Tourisme de Fréhel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adhère aux dispositifs Cap Sports, Cap Sports Vacances et Cap Armor pour l'année 2013/2014

Autorise le Maire à signer la Charte Sports, Cap Sports Vacances et Cap Armor pour l'année 2013/2014.

Délibération n°2013-2-138 : Avis de la Commission Locale de l'Eau, Zones Humides, PLU :

Monsieur CHOLET Didier, Adjoint en charge de l'urbanisme expose les faits.

Dans le cadre de l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme, un inventaire des zones humides a été réalisé par la Communauté de Communes de Matignon, suivant la méthodologie du Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau de la Baie de Saint Brieuc. Cet inventaire a été entériné le 8 février 2013 en bureau de la Commission Locale de l'Eau et intégré au PLU (arrêté du projet de révision le 28 février 2013).

Lors de l'enquête publique concernant le PLU, une requête portant sur le classement en « NZH » de la parcelle ZM n° 19, située Impasse des Ecobues, a été soumise par le propriétaire de cette parcelle. Afin de valider ce classement et d'en déterminer les contours exacts, une vérification a été demandée à la Communauté de Communes. Cette vérification a été effectuée le 4 octobre 2013 (4 sondages).

Ces analyses complémentaires et la végétation présente sur cette parcelle, ne permettent pas d'attester l'humidité effective de celle-ci, et que par conséquent la délimitation en zone humide de la parcelle ZM n° 19 s'avère erronée.

Le technicien de la Communauté de Communes de Matignon a donc transmis un dossier proposant le retrait de la totalité de la parcelle de l'inventaire des zones humides au SAGE de Saint- Brieuc.

Le 15 novembre 2013, le bureau de la Commission Locale de l'Eau, par 11 voix pour, 0 contre et une abstention, a validé le diagnostic réalisé par la Communauté de Communes de Matignon et a demandé à cette dernière de transmettre une version de l'inventaire intégrant cette mise à jour et qu'elle soit prise en compte dans le PLU communal.

Le Conseil Municipal entendu, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Entérine la décision de la Commission Locale de l'Eau concernant la parcelle ZM n° 19

Valide le retrait de cette parcelle des zones humides qui sera traduit dans les documents graphiques du PLU.

QUESTIONS et AFFAIRES DIVERSES :

Office du Tourisme : Madame MEHOUS Josiane, Conseillère Municipale, en charge du tourisme, informe les membres du Conseil Municipal que la marque « QUALITE TOURISME » vient d'être attribuée à l'Office de Tourisme de Fréhel. Cette marque de qualité est une étape

indispensable pour l'obtention du classement de l'Office en Catégorie 1 qui permet le classement à terme de la commune en station classée touristique (2018).

Dans cet optique et suite à l'avis de l'audit pour l'obtention de la marque « Qualité Tourisme », Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que trois nouveaux panneaux financés exclusivement par la commune seront installés afin de mieux signaler l'Office de Tourisme et de donner des informations sur la commune.

SCOT du Pays de Dinan : Dans le cadre de l'enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Dinan, Monsieur CHOLET Didier, Adjoint en charge de l'urbanisme, a été reçu à la mairie de Plouer sur Rance par Monsieur JUGAND, Commissaire-Enquête. Il a noté sur le registre d'enquête le texte qui suit :

« La Commune de Fréhel a été sollicitée afin de donner son avis sur le SCOT du Pays de Dinan. Le 18 septembre 2013, Le Conseil Municipal de Fréhel a émis un avis défavorable concernant le projet de SCOT du Pays de Dinan. Cet avis était motivé par le fait que les hypothèses de croissance économique retenues par le SCOT ne correspondent pas à la réalité de notre territoire, que la diminution de la capacité d'urbanisation de 28,80ha (capacité retenue au Plan Local d'Urbanisme pour une croissance moyenne de 1,3ha/an) à environ 15 ha n'est pas acceptable. Cette diminution si elle est maintenue, engendrera une augmentation du prix du foncier et par conséquent une difficulté pour accueillir des jeunes ménages. Elle engendrera des difficultés pour réaliser des logements sociaux et contribuera à un vieillissement de la population.

La Commune de Fréhel s'étonne que cet avis transmis au Syndicat Mixte du Pays de Dinan dans le délai imparti ne figure pas sur le site du SCOT du Pays de Dinan, que celui-ci n'ait pas été transmis au Commissaire-Enquêteur et qu'il a dû le réclamer auprès du Syndicat Mixte du Pays de Dinan afin qu'il puisse en prendre connaissance.

La notion de résidences secondaires est totalement absente de ce SCOT, ce qui pénalise fortement les communes littorales.

Ce SCOT est un SCOT rural où les problématiques spécifiques, le développement et l'avenir des communes littorales n'ont pas été suffisamment pris en compte.

Dans la délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2013, le Conseil Municipal demandait que la coupure d'urbanisation à la sortie Ouest du bourg de Fréhel soit positionnée conformément à la coupure fixée par le PLU, afin de permettre une éventuelle extension du commerce situé en zone UY.

Je remets ci-joint copie de la délibération n° 2013-2-089 du Conseil Municipal de Fréhel ».

Noël des enfants du personnel communal : Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la remise des cadeaux aux enfants du personnel communal aura lieu le samedi 21 décembre 2013 à 17heures et qu'ils sont cordialement invités.

Vœux du Maire et de la Municipalité : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la cérémonie des vœux de la nouvelle année se déroulera à la salle des fêtes le samedi 4 janvier à 19 heures.

Téléthon 2013 : Monsieur Didier CHOLET informe les membres du Conseil Municipal, que la mobilisation de l'ensemble des associations communales a permis de récolter la somme de 1204,39€ au profit de l' Association Française contre les Myopathies- TELETHON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.